



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Volet agricole de la feuille de route économie circulaire

Nada BOUTIGHANE,
Bureau Eau, Sol et Economie circulaire
DGPE /Ministère de l'agriculture

Plan

- 1) Contexte
- 2) Présentation succincte de la feuille de route nationale pour l'économie circulaire – Mesures phares pour le secteur agricole
- 3) Présentation du volet agricole de la feuille de route économie circulaire

1) Contexte

- L'économie circulaire est reconnue officiellement au niveau national (loi de transition énergétique, 2015) et européen (paquet économie circulaire, 2015)
- EGA, 2017 : atelier 3 « Comment développer l'économie circulaire et la bioéconomie »
 - Élaborer un volet agricole de la feuille de route économie circulaire
 - Élaborer un plan d'action bioéconomie

EGA

Atelier 3

Bioéconomie

Économie circulaire

**Plan d'action
bioéconomie**

**GT
méthanisation**

**Volet
agricole de la
FREC**

**Feuille de
route
Économie
circulaire**

2) Présentation de la Feuille de route économie circulaire (FREC)

- Publiée le 26 avril 2018
- 50aine de mesures
- 4 axes :
 - Comment produire durablement
 - Comment consommer responsable
 - Comment mieux prévenir et gérer les déchets
 - Comment mobiliser les acteurs

Présentation de la FREC

Objectifs :

- **Réduire la consommation de ressources naturelles** liée à la consommation française : réduire de 30 % la consommation de ressources par rapport au PIB d'ici à 2030 par rapport à 2010
- **Réduire de 50 % les quantités de déchets** non dangereux mis en décharge en 2025 par rapport à 2010
- **Tendre vers 100 % de plastiques recyclés en 2025**
- **Réduire les émissions de gaz à effet de serre** : économiser l'émission de 8 millions de tonnes de CO2 supplémentaires chaque année grâce au recyclage du plastique

Présentation de la FREC

Mesures phares pour le secteur agricole

- Tendre vers 100 % de plastiques recyclés (plastiques agricoles, emballages en plastiques...)
- Interdiction des plastiques fragmentables dits « plastiques oxo »
- Sortir les biodéchets de nos poubelles (40 % du volume) et les **valoriser en fertilisant organique sur les sols agricoles** après méthanisation et/ou compostage
- Renforcer les exigences qualité (agronomique et innocuité) – Pacte de confiance (travaux en cours)
- Permettre la sortie de statut de déchets des certains de MFSC issues de déchets
- Simplifier la nomenclature des installations classées pour la méthanisation et le compostage

Présentation du volet agricole de la FREC

- Sera publié prochainement
- Objectif : conforter le rôle moteur de l'agriculture dans le développement de l'économie circulaire
- Une 20aine d'actions complémentaires à la FREC
- 3 axes :
 - Comment mobiliser les matières fertilisantes issues de ressources renouvelables
 - Faire des agriculteurs des acteurs moteurs du développement de l'économie circulaire
 - Comment mieux prévenir et gérer les déchets agricoles

Présentation du volet agricole de la FREC

Axe 1 : Mobiliser les matières fertilisantes issues de ressources renouvelables

- Se fixer des objectifs d'augmentation de la part de fertilisants issus de ressources renouvelables à horizon 2025 et 2035 ;
- Faciliter la valorisation de sous-produits animaux en fertilisants dans le respect de la réglementation nationale et européenne ;
- Poursuivre l'instruction de nouveaux cahiers des charges réglementaires pour permettre la sortie du statut de déchet de certains digestats ;
- Soutenir la recherche pour améliorer les connaissances sur les matières fertilisantes d'origine organique, le développement d'outils, de techniques et d'équipements permettant de mieux raisonner la fertilisation ;
- Soutenir les innovations et les investissements dans les technologies de recyclage des nutriments majeurs (N, P, K, S) sous forme minérale à partir de matière organique issue du recyclage.

Présentation du volet agricole de la FREC

Axe 2 : Faire des agriculteurs des acteurs moteurs du développement de l'EC

- Encadrement des principaux contaminants des matières organiques issues du recyclage (seuil, traçabilité, suivi...)
- Conforter les missions « déchet » des chambres d'agriculture pour accompagner les agriculteurs et les acteurs territoriaux pour la valorisation des MAFOR
- Capitaliser les données relatives aux matières organiques issues du recyclage appliquées sur les sols agricoles et au suivi de la qualité des terres
- Favoriser la mise en place au niveau des exploitations agricoles d'outils de traçabilité et de suivi de l'évolution de la qualité des terres ayant reçu des fertilisants organiques issus du recyclage

Présentation du volet agricole de la FREC

Axe 3 : Mieux prévenir et mieux gérer les déchets agricoles

- Mettre en œuvre l'accord cadre A.D.I.VALOR – MAA sur le territoire métropolitain et sur l'outre-mer
- Inciter à inscrire les bonnes pratiques de gestion des déchets dans toutes les démarches de qualité ou de certification environnementale, pour contribuer à la valorisation des démarches de qualité filière et territoires.
- Poursuivre l'accompagnement des agriculteurs à l'utilisation de paillages en plastique biodégradable (aides PAC)
- Soutenir la recherche et l'innovation sur les plastiques agricoles biodégradables pour optimiser la durée de fonctionnalité
- Inciter les filières agricoles à réaliser des diagnostics des pertes et gaspillage alimentaires au niveau de la production primaire

Merci de votre attention